

Rumilly

DL Le SDIS et Dupessey and co ont signé une convention de disponibilité

Trois salariés de l'entreprise Dupessey and co, également sapeurs-pompiers volontaires, ont fait l'objet d'une convention de disponibilité entre le SDIS et leur entreprise. Explications.

A.H. - 13 mars 2024 à 11:13 | mis à jour le 13 mars 2024 à 13:50 - Temps de lecture : 2 min



Les responsables du SDIS, les élus et les responsables de l'entreprise Dupessey and co, avec Dimitri et Rémi, deux des trois sapeurs-pompiers volontaires. Photo Le DL/Aurore Houdas

Ce lundi 11 mars, le siège social de l'entreprise de transport Dupessey and co a accueilli les responsables du Service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Savoie (SDIS), dont le commandant Lallement, chef de groupement du bassin annécien, ainsi que les conseillers départementaux Daniel Déplante et Fabienne Duliège, et l'adjointe au maire de Rumilly Christine Boichet-Passicos, pour la signature d'une convention de disponibilité entre le SDIS et l'entreprise pour trois salariés également sapeurs-pompiers volontaires (SPV).

Depuis de nombreuses années, le SDIS développe des partenariats avec les employeurs publics et privés afin de permettre aux personnels salariés ayant souscrit un engagement de SPV de se former et de pouvoir assurer des départs en intervention, sans compromettre le fonctionnement de l'entreprise ou de la collectivité.

Une convention axée sur trois principes

La convention est axée sur trois principes : une semaine de formation de SPV prise sur le temps de travail en entreprise sans diminution de salaire, l'autorisation de retard en cas d'intervention commencée hors temps de travail et la possibilité de partir en intervention sur le temps de travail lors de gros sinistres, type incendie. Dans le département, sur 2 500 SPV, environ 500 bénéficient déjà de cette convention entre le SDIS et leur employeur.

Carole Dupessey, présidente du groupe Dupessey and co, se félicite : « C'est une vraie fierté d'apporter notre contribution à travers la signature de cette première convention. L'entreprise a toujours été très attachée à son territoire, et ces sapeurs-pompiers sont nos collègues. Au-delà de leurs responsabilités professionnelles, cet engagement bénévole prouve leur altruisme. »

Les trois sapeurs-pompiers volontaires qui ont fait l'objet de la convention sont l'adjudant-chef Dimitri Clairet, gestionnaire de moyens chez Dupessey et SPV au centre de première intervention d'Alby-sur-Chéran depuis 30 ans, le caporal-chef Rémi Goujon, agent d'exploitation chez Dupessey et SPV au centre d'incendie et de secours de Rumilly depuis 9 ans, et la caporale Floriane Dunand-Laplace, assistante ressources humaines chez Dupessey et SPV au centre de première intervention de Clermont-Desingy. À noter que cette dernière a signé la convention avant la cérémonie officielle, étant actuellement en congés maternité.